

En ligne tous les mercredis

23 janvier 2013

LA VIE ECONOMIQUE

- [La consommation de carburants a reculé en France en 2012](#)
- [Le Parlement supprime la loi Ciotti sur l'absentéisme scolaire](#)
- [Les entreprises familiales seraient plus résistantes à la crise](#)
- [Les salaires des PDG sont sans rapport avec leurs performances](#)
- [Jean-Marc Ayrault annonce 10 % de places en crèche pour les enfants pauvres](#)
- [La collecte du Livret A restera exceptionnellement forte en 2013](#)
- [Retraite : le système « réduit les inégalités » mais compte des « imperfections »](#)
- [François Chérèque, nouveau gardien du plan de lutte contre la pauvreté](#)
- [Le patrimoine des Français a augmenté de 4 % en 2011](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Les pistes du gouvernement pour taxer Google et les géants du net](#)
- [Impôts : l'OCDE s'attaque à Google, Amazon ou Apple](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [La vérité cachée sur les déboires du CCE d'Air France](#)
- [Plainte contre Free pour pratiques commerciales trompeuses](#)
- [Renault : les vrais chiffres du plan de départs](#)
- [Les ventes de Carrefour ont progressé de 1 % en 2012](#)
- [Crédit Agricole CIB veut faire 200 millions d'économies d'ici 2015](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Val-d'Oise : Revlon à Bezons, c'est fini](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Laurent Berger \(CFDT\) accuse Carlos Ghosn de favoriser Nissan au détriment de Renault](#)
- [Jean-Claude Mailly \(FO\) invite les députés à ne pas se comporter en « godillots »](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET**REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

- [Urssaf Ile-de-France : Baromètre n° 45, janvier 2013](#)

LIVRES

- [Sauveur Boukris : La fabrique de malades : Ces maladies qu'on nous invente](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :

eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La consommation de carburants a reculé en France en 2012

Mercredi 17 janvier, l'Union française des industries pétrolières (Ufip) a indiqué que la consommation de carburants en France a reculé de 1,2 % en 2012. Une baisse qui intervient après trois années de stabilité. Les raisons ? L'effet conjugué de la cherté des prix à la pompe et de l'amélioration de la performance énergétique du parc automobile. L'essence est plus particulièrement touchée, avec une chute de 6,5 %, tandis que la consommation de gazole reste quasiment stable, avec une baisse de - 0,2 %. Si les cours du brut n'ont pas battu leurs records de 2008, « *les prix des carburants en France ont en revanche touché l'an dernier de nouveaux sommets historiques, tant en moyenne annuelle qu'en montant absolu, sur fond de tensions au Moyen-Orient conjuguées à une dépréciation de l'euro* ».

[http://www.challenges.fr/energie-et-environnement/20130116.CHA5146/la-consommation-de-carburants-a-recule-en-france-en-2012.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130116](http://www.challenges.fr/energie-et-environnement/20130116.CHA5146/la-consommation-de-carburants-a-recule-en-france-en-2012.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130116)

(Source : www.challenges.fr du 16/01/2013)

● Le Parlement supprime la loi Ciotti sur l'absentéisme scolaire

C'est le 17 janvier que le Parlement a définitivement adopté une proposition de loi PS qui supprime la loi Ciotti (UMP), loi datant de septembre 2010 et destinée à lutter contre l'absentéisme scolaire, notamment en suspendant les allocations familiales. Pour : la majorité de gauche. Contre : UMP et UDI. Pour la ministre déléguée à la Réussite scolaire, **George Pau-Langevin**, la loi Ciotti était « *injuste et inefficace dans plus de 80 % des cas* ». Avant d'ajouter que « *ce système n'a pas fonctionné. [...] Depuis la mise en place du dispositif Ciotti, il y a eu 619 suspensions d'allocations et 142 redonnées aux familles parce que l'élève est revenu à l'école* ». **Eric Ciotti**, défendant sa loi, a accusé le gouvernement de « *dogmatisme* » : « *La majorité socialiste s'enferme dans l'idéologie et le dogmatisme. [...] L'abrogation du dispositif, sans même proposer un dispositif alternatif, s'inscrit dans le droit fil de l'entreprise de détricotage systématique des réformes de la précédente majorité* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20130117.OBS5800/le-parlement-supprime-la-loi-ciotti-sur-l-absenteisme-scolaire.html#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20130118](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20130117.OBS5800/le-parlement-supprime-la-loi-ciotti-sur-l-absenteisme-scolaire.html#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20130118)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 17/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Les entreprises familiales seraient plus résistantes à la crise

Le cabinet de conseil **Ernst & Young** a publié, lundi 21 janvier 2013, une étude qui indique que « *les entreprises familiales ont globalement mieux résisté à la crise grâce à leur capacité d'innovation et à leur sens de la gestion des ressources humaines* ». Menée auprès de 280 personnes travaillant dans une entreprise familiale dans 33 pays, cette étude montre que « *60 % des entreprises interrogées déclarent une croissance de plus de 5 % entre juillet 2011 et juin 2012, et une sur six une croissance d'au moins 15 %*. Et ceci alors que trois-quarts d'entre elles sont implantées aux Etats-Unis ou en Europe, où les difficultés sont plus aiguës ». **Ernst & Young** : « *Cela montre que le modèle de l'entreprise familiale demeure solide face à l'adversité* ». Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait : une stratégie inscrite dans le long terme, « *liée à leur structure même, appelée à se transmettre* » ; une capacité d'adaptation à l'environnement économique, aussi hostile soit-il ; une concentration plus importante sur l'innovation, « *clé du développement* », due à des bénéfices non distribués aux actionnaires plus abondants que dans les autres entreprises, et qui servent à renforcer leur indépendance à l'égard des marchés de capitaux ; la non-prise en compte de l'appartenance à la famille pour l'obtention d'un poste de direction – **Ernst & Young** : « *L'une des différences entre les entreprises les plus performantes et les moins performantes ayant pris part à l'étude réside dans leur attitude à l'égard de leurs ressources humaines. Or, une des forces de l'entreprise familiale est justement de ne plus considérer l'appartenance à la famille comme une qualification suffisante pour prétendre à un poste de direction* ». Les sociétés ayant les meilleurs résultats sont presque deux fois plus nombreuses que les autres à accorder aux cadres non familiaux un niveau d'implication plus élevé. Elles appliquent en outre des incitations considérées comme plus efficaces que de très hauts salaires en associant davantage les cadres hors famille aux décisions ».

http://lexpansion.leexpress.fr/entreprise/les-entreprises-familiales-seraient-plus-resistantes-a-la-crise_369403.html

(Source : <http://lexpansion.leexpress.fr> du 21/01/2013)

● Les salaires des PDG sont sans rapport avec leurs performances

Deux chercheurs de l'École de Management de Strasbourg, **Géraldine Broye** et **Yves Moulin**, ont effectué trois études consacrées aux rémunérations des administrateurs, des présidents non exécutifs, et des P-DG (ou Chief Executive Officers - CEO - en anglais). Il ressort de ces trois études que :

1)- Il n'existe pas de corrélation entre la rémunération des P-DG et les performances financières de leurs entreprises.

2)- Le fait qu'une entreprise crée en interne un Comité des Rémunérations a plutôt pour effet de faire monter le salaire des dirigeants.

3)- La présence d'administrateurs indépendants au CA de l'entreprise ne garantit aucunement une modération du salaire du P-DG.

Géraldine Broye, spécialiste de la gouvernance des entreprises et professeur des universités à l'EM de Strasbourg, précise : « *Ce sujet était jusqu'ici plutôt tabou en France, alors qu'il fait l'objet de nombreux travaux dans les pays anglo-saxons* ».

L'étude de **Géraldine Broye** et **Yves Moulin** montre que « *la mise en place de nouveaux mécanismes de gouvernance et de contrôle (notamment la Loi Breton de 2005 imposant plus de transparence dans les rémunérations) n'ont pas eu d'effet modérateur sur les politiques de rémunérations des dirigeants* ». Ainsi, « *les P-DG français bénéficient de salaires moyens parmi les plus importants d'Europe, devant la Belgique, les Pays Bas, la Suède, mais derrière le Royaume Uni ou l'Allemagne. Les parts variables ne sont pas les plus fortes d'Europe, mais elles se sont fortement accrues* »

[http://tempsreel.nouvelobs.com/education/20130117.OBS5767/les-salaires-des-dirigeants-sont-sans-rapport-avec-leurs-performances.html#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20130120](http://tempsreel.nouvelobs.com/education/20130117.OBS5767/les-salaires-des-dirigeants-sont-sans-rapport-avec-leurs-performances.html#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20130120)

- Rémunération des dirigeants et gouvernance des entreprises : le cas des entreprises françaises cotées (36 pages) :

- <http://ifs.unistra.fr/large/Géraldine.pdf>

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 17/01/2013, Patrick Fauconnier & <http://ifs.unistra.fr>)

● Jean-Marc Ayrault annonce 10 % de places en crèche pour les enfants pauvres

- **Jean-Marc Ayrault**, premier ministre, dimanche 20/01/13, au JDD : « *Il faudra désormais que les crèches accueillent au minimum 10 % d'enfants pauvres. A terme, les crèches devront accueillir la même proportion d'enfants issus de familles pauvres que ce qu'ils représentent dans leur commune* ». Aujourd'hui, la pauvreté touche un enfant sur cinq en France. « *Les modalités pour parvenir à 10 % d'enfants pauvres en accueil collectif seront précisées dans la quatrième convention d'objectifs et de gestion (COG), qui doit être signée au printemps entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour la période 2013-2016. Cette convention fixera les objectifs et les moyens dévolus à la branche famille de la Sécurité sociale* », note **Libération**.

http://www.liberation.fr/politiques/2013/01/20/ayrault-annonce-10-de-places-en-creches-pour-les-enfants-pauvres_875321

(Source : www.liberation.fr du 20/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

● La collecte du Livret A restera exceptionnellement forte en 2013

D'après les prévisions relevées par **Cyril Blesson** du Monde, la baisse à 1,75 % du taux du Livret A ne devrait pas freiner l'intérêt des Français pour ce produit d'épargne. A cela, plusieurs facteurs : un climat macroéconomique qui reste « *anxiogène* ». La confiance des ménages est aujourd'hui très nettement inférieure à sa moyenne de long terme, ce qui favorise les placements sûrs et liquides, comme le Livret A ; une rémunération « *nette de fiscalité supérieure à celle de ses concurrents directs (livrets bancaires classiques hors période de taux promotionnels, comptes à terme inférieurs à deux ans) au sein du segment de l'épargne liquide* ». Enfin, le relèvement du plafond du Livret A à 22 950 euros, au 1^{er}

janvier, devrait intéresser plus d'épargnants à hauts revenus, tandis que la proportion d'épargnants déjà au plafond en raison des intérêts capitalisés passés devrait diminuer.

http://www.lemonde.fr/argent/article/2013/01/18/la-collecte-du-livret-a-restera-exceptionnellement-forte-en-2013_1819232_1657007.html

(Source : www.lemonde.fr du 18/01/2013, Cyril Blesson)

● **Retraite : le système « réduit les inégalités » mais compte des « imperfections »**

Le Conseil d'orientation des retraites (COR), composé de partenaires sociaux, de parlementaires et de personnalités qualifiées, remettra son rapport au gouvernement mercredi 23/01/13. Conclusion ? Si le système actuel des retraites « contribue à réduire les inégalités entre retraités », il comporte toutefois des « imperfections » qui devraient être gommées à l'occasion de la réforme prévue en 2013. **COR** : « *Malgré des imperfections, le système de retraite opère bien au total une redistribution qui contribue à réduire fortement les inégalités entre retraités, au profit des femmes notamment* ».

Le rapport ouvre un certain nombre de pistes :

- Le calcul des pensions : il pourrait être revu « soit en supprimant les plus mauvaises années dans le calcul du salaire de référence, soit en prenant en compte l'intégralité des salaires de la carrière ». Le COR ne tranche pas sur le sujet.

- La règle des 200 heures au Smic pour valider un trimestre pourrait également être modifiée.

D'autres pistes sont avancées, comme « le ciblage et l'incidence des droits familiaux » pour « compenser strictement les trimestres effectivement perdus du fait des interruptions d'activité liées aux enfants ». Une plus large prise en compte de l'effet des enfants sur les salaires est évoquée. Le calcul du montant des pensions de réversion, lui, pourrait être calculé au prorata « en fonction de la durée du mariage indépendamment du fait qu'il y a eu remariage ou non ». Le COR étudie aussi le cas des « polypensionnés » (affiliés à plusieurs régimes de retraite) dont le montant des pensions peut s'avérer « différent » de celui d'un salarié dépendant d'un seul régime. Enfin, le Conseil estime que la prise en compte de la pénibilité au travail est « légitime » et pourra être abordée lors de la phase de concertation avec les partenaires sociaux, qui doit s'engager au printemps selon le vœu du gouvernement avant une réforme d'ici la fin de l'année.

Le rapport doit être adopté mardi 22/01 par le conseil. « *Ce rapport, en fait un état des lieux sur le système, est toutefois moins attendu que le précédent, paru en décembre, qui avait montré que l'équilibre financier ne serait pas atteint à l'horizon 2018-2020, comme le prévoyait la réforme Sarkozy de 2010. Le déficit des retraites devrait s'élever à plus de 20 milliards d'euros en 2020, alors que les retraites représentent 14 % du PIB* », note **Libération**.

Mais, déjà, Jérôme Cahuzac, ministre du Budget, a laissé entendre qu'il pourrait s'inspirer des négociations en cours sur le financement des retraites complémentaires, Agirc et Arrco, elles aussi en difficultés financières. **M. Cahuzac** : « *Si les partenaires sociaux décident de limiter la revalorisation des retraites complémentaires, cela serait un élément d'appréciation très important pour le régime général* ».

http://www.liberation.fr/economie/2013/01/21/retraite-le-systeme-reduit-les-inegalites-mais-compte-des-imperfections_875535

(Source : www.liberation.fr du 21/01/2013)

● **François Chérèque, nouveau gardien du plan de lutte contre la pauvreté**

François Chérèque, ex-secrétaire général de la CFDT, va être chargé de « surveiller les avancées » du plan de lutte contre la pauvreté, présenté lundi 21/01/13, par le premier ministre, Jean-Marc Ayrault. C'est dans le cadre de ses fonctions à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) que M. Chérèque, par ailleurs président du centre de réflexion Terra Nova, proche du PS, sera chargé de cette mission. Une nomination sévèrement critiquée par Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière, pour qui « *cela ne donne pas une image d'indépendance syndicale* ». **M. Mailly** : « *Quand on s'arrête, il faut savoir s'arrêter* ».

[Retour au sommaire](#)

http://www.liberation.fr/societe/2013/01/17/francois-chereque-nouveau-gardien-du-plan-de-lutte-contre-la-pauvrete_874737
<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/01/21/97002-20130121FILWWW00616-fo-critique-mr-pauvrete.php>

(Sources : www.liberation.fr du 17/01/2013, www.lefigaro.fr du 21/01/2013)

● **Le patrimoine des Français a augmenté de 4 % en 2011**

Selon une étude de l'Insee, publiée le 22/01/13, le patrimoine des français a augmenté en 2011, dépassant son niveau d'avant la crise, malgré l'accalmie de la flambée immobilière et un endettement croissant. Le patrimoine économique national s'est établi à 13.260 milliards d'euros en 2011. Le patrimoine des ménages français, lui, s'est élevé en 2011 à 10.411 milliards d'euros, soit 7,9 fois leur revenu disponible net. Un patrimoine qui progresse de 4,1% par rapport à 2010 (où il avait retrouvé son niveau d'avant la crise en rebondissant de 8,1 %). Bien que continuant à augmenter, il le fait donc moins vite qu'en 2010. **L'Insee** explique que, composé aux trois quarts d'actifs non-financiers, des biens immobiliers essentiellement, il est le 1^{er} affecté par la décélération du prix des terrains (+ 3,4 %), à l'origine de la hausse de 2010 (+ 14,3 %). Un ralentissement qui n'est cependant pas compensé par l'accélération du patrimoine en logements (+ 9,2 %, après + 4,5 % en 2010).

- **Challenges** : « *Au total, la différence entre actifs et passifs du patrimoine non financier des ménages croît de 6 % en 2011, après + 8,9 % en 2010* ».

Le patrimoine financier net des ménages, qui représente un quart de leur patrimoine total, est en légère baisse (- 0,8 %, après + 5,9 % en 2010). L'assurance-vie demeure le 1^{er} placement avec un encours évalué à 1.430 milliards d'euros en 2011. Une progression plus lente qu'en 2010 (+ 1,5 %, après + 7,6 %).

[http://www.challenges.fr/economie/20130122.CHA5362/le-patrimoine-des-francais-a-augmente-de-4-en-2011.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130122](http://www.challenges.fr/economie/20130122.CHA5362/le-patrimoine-des-francais-a-augmente-de-4-en-2011.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130122)

(Source : www.challenges.fr du 22/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● **Les pistes du gouvernement pour taxer Google et les géants du net**

Si les propositions de la mission **Colin & Collin** chargée de faire des propositions en matière de fiscalité numérique ne sont pas encore connues, **Fleur Pellerin**, ministre de l'Economie numérique, a d'ores et déjà avancé quelques pistes pour mener « *une guerre contre la piraterie fiscale* » : « *On ne peut plus permettre que l'Europe soit un paradis fiscal pour certains acteurs, [...] des prédateurs en termes de fiscalité. [...] Le rapport Colin-Collin nous donne un certain nombre d'idées, de pistes, pour des solutions locales. L'utilisation des données personnelles et les revenus qui en sont tirés font partie des pistes que nous souhaitons examiner, mais ce n'est pas la seule piste* ». **Madame Pellerin** a, par exemple, évoqué « *la taxe au clic* », « *soit la comptabilisation des clics donnant accès à certains articles, vidéos ou photos, et une éventuelle rémunération pour les éditeurs de presse ayant mis en ligne ces éléments* », explique **Challenges**. **Fleur Pellerin** : « *Nous ne pouvons pas continuer à nous laisser piller ainsi éternellement. Les données de citoyens français et européens sont exploitées, à leur insu, outre-Atlantique, et rapportent des centaines de millions de dollars aux géants du net* ». Ajoutant être en train d' « explorer », en parallèle avec le ministre du Budget, **Jérôme Cahuzac**, « *d'autres options, comme une taxe sur les interconnexions de données, [soit le fait que les groupes paieraient pour l'accès au réseau des opérateurs français]. La France n'est pas la seule engagée dans cette réflexion, qui est présente aussi au Royaume-Uni, en Allemagne ou encore aux Etats-Unis. Il y a une accélération des calendriers de réflexion, et la France, très proactive, souhaite réactiver les débats au sein du G20* ». Le CNN, le Conseil National du Numérique, une instance consultative instaurée sous **Nicolas Sarkozy**, et qui a été réinstallé par madame Pellerin, pourrait être impliqué dans cette réflexion. Selon **Challenges** : « *L'enjeu est en tout cas de taille. A lui seul, Google aurait ainsi réalisé en 2011, en France, un chiffre d'affaires compris entre 1,25 et 1,4 milliard d'euros, principalement issu de l'activité régie publicitaire sur internet, mais il n'aurait reversé qu'un peu plus de 5 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés* ».

[http://www.challenges.fr/internet/20130118.CHA5316/les-pistes-du-gouvernement-pour-taxer-google-apple-facebook-amazon-ebay.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130118](http://www.challenges.fr/internet/20130118.CHA5316/les-pistes-du-gouvernement-pour-taxer-google-apple-facebook-amazon-ebay.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130118)

(Source : www.challenges.fr du 18/01/2013)

● Impôts : l'OCDE s'attaque à Google, Amazon ou Apple

L'OCDE lance une nouvelle attaque contre l'évasion fiscale, en visant « *les tours de passe-passe des multinationales qui leur permettent, en toute légalité, de localiser des profits dans des juridictions peu ou pas taxées, afin d'échapper à l'impôt sur le lieu de leur activité* ». Parmi les entreprises en ligne de mire : Google, Amazon, Apple ou Starbucks. L'OCDE entend modifier les règles internationales en vigueur et présentera son projet de lutte au prochain G20 Finances, à Moscou, les 14 et 15 février. Une façon comme une autre de réduire la résistance des « *paradis fiscaux* » européens, comme le Luxembourg, la Suisse ou l'Irlande. D'autant que les pays émergents, comme l'Inde, la Chine, le Brésil, la Russie, se plaignent depuis des années de ne pouvoir tirer profit sur le plan fiscal de la présence des groupes étrangers sur leur sol.

Pour l'OCDE, pas question de hausse des taux d'imposition : « *Des taux bas, c'est mieux pour la croissance. Mais encore faut-il pouvoir collecter l'impôt !* ». Le schéma de base consiste à localiser les produits de vente dans des coquilles vides installées dans des paradis fiscaux, selon la technique dite des « *prix de transfert* ». **Le Figaro** : « *L'exemple caricatural, c'est Google : une maison mère aux États-Unis, une filiale européenne installée en Irlande, des royalties versées aux Pays-Bas avant d'atterrir aux Bermudes. Résultat, un impôt quasi nul, et pas un dollar pour le pays d'origine, les États-Unis, où le rendement de l'impôt sur les sociétés ne dépasse pas 10 %* ».

- Autre piste : « *neutraliser* » les sociétés hybrides qui permettent une double nationalité fiscale. « *Ainsi pour les États-Unis, Google Europe est une société irlandaise ; mais en Irlande, c'est une société des Bermudes* ».

L'OCDE veut rassembler ces nouvelles règles dans une convention internationale, signée par un maximum d'États, qui s'imposerait ensuite aux législations nationales.

<http://www.lefigaro.fr/impots/2013/01/20/05003-20130120ARTFIG00136-google-amazon-apple-l-ocde-lance-l-offensive.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 20/01/2013, Anne Cheyvalle)

LA VIE DES ENTREPRISES

● La vérité cachée sur les déboires du CCE d'Air France

C'est d'ici à la mi-février que le comité central d'entreprise (CCE) d'Air France devrait déclarer être en cessation de paiement auprès du tribunal de grande instance de Bobigny. Un rapport d'audit du cabinet INA (2010), ainsi qu'une enquête de la brigade financière, mettent à jour des dysfonctionnements graves : achats en carte bleue de 3 000 euros de téléviseurs par mois, documents comptables détruits, logements de fonction illégitimes...

Michel Salomon, élu CFDT à Air France : « *Longtemps, Air France avançait de l'argent pour la trésorerie du CCE* ». Sur fond de « *guerre syndicale* », la direction finit par jeter l'éponge. Un plan de restructuration est finalement voté, il est destiné à supprimer 90 postes sur les 265 que compte le comité central d'entreprise, soit près d'un tiers des effectifs. Or, le 14 janvier 2013, constat est fait par les représentants du personnel s'opposant à la CGT, qu'à fin février, 70 personnes seront effectivement parties – sur 90 prévues. **Didier Fauverte, secrétaire général CGT** : « *Il n'est pas question que la CGT licencie* ». Du coup, la situation est bloquée et le CCE d'Air France devrait rapidement se retrouver à court de liquidités et se déclarer en cessation de paiement.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130116.CHA5135/la-verite-cachee-sur-les-deboires-du-cce-d-air-france.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130116](http://www.challenges.fr/entreprise/20130116.CHA5135/la-verite-cachee-sur-les-deboires-du-cce-d-air-france.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130116)

(Source : www.challenges.fr du 16/01/2013, Jean-Louis Dell'Oro, avec Anna Rousseau)

[Retour au sommaire](#)

● **Plainte contre Free pour pratiques commerciales trompeuses**

Jeudi 17 janvier, UFC-Que Choisir a déclaré qu'elle portait plainte contre Free Mobile pour « *pratiques commerciales trompeuses* ». C'est à l'issue d'une enquête sur la qualité de service de l'opérateur que l'association de défense des consommateurs a pris cette décision.

- **UFC-Que Choisir** : « *L'étude démontre qu'il existe un réel problème de qualité de service pour les offres de Free Mobile. Ces problèmes affectent très clairement les usages si bien qu'il ne paraît pas abusif de dire que Free Mobile ne respecte pas son contrat avec les consommateurs* ». Pourquoi ? **Alain Bazot, président de l'UFC-Que Choisir** : « *Tous les éléments semblent indiquer que Free Mobile agit de manière à décourager la consommation de données [internet mobile, NDLR] pour éviter de payer à Orange une trop grande quantité de données* ». Réponse de **Xavier Niel, patron de Free** : « *On ne recrute 5 millions d'abonnés qu'avec un service au meilleur niveau, surtout avec des offres au meilleur niveau ! [...] Sur le streaming vidéo et certains téléchargements en Ile-de-France aux heures de pointe, il y a pu avoir des débits insuffisants, [mais L'UFC] mesure la qualité séparément sur le réseau propre de Free et en itinérance sur Orange, cela n'a pas de sens. Dans la vraie vie, le consommateur a toujours le meilleur des deux réseaux* ». A suivre.

<http://obsession.nouvelobs.com/high-tech/20130117.OBS5753/plainte-contre-free-pour-pratiques-commerciales-trompeuses.html>

(Source : <http://obsession.nouvelobs.com> du 17/01/2013, Paul Laubacher)

● **Renault : les vrais chiffres du plan de départs**

Le Parisien indique avoir consulté un document interne de Renault, qui estime que « *l'impact des mesures envisagées par la direction pour faire fondre les effectifs est en réalité estimé à 8 260 d'ici à 2016* » - au lieu des 7 500 annoncées, mardi 15 janvier, lors d'une réunion avec les syndicats. La direction table sur plusieurs mesures : des départs naturels (4 100 salariés), une mesure de préretraite maison appelée « *dispense d'activité des carrières spécifiques* » (DACS – 3 150 salariés), une incitation au départ via des primes pour créer leur entreprise ou aller travailler chez un concurrent ou un sous-traitant (1 010 salariés). « *Le potentiel global de ces mesures étant estimé à 8 260, l'entreprise serait ainsi en situation de réaliser jusqu'à 760 recrutements sur les compétences critiques* », indique un communiqué interne. Les syndicats attendent des garanties sur les 760 embauches (ce qui ramènerait les suppressions de postes aux 7 500 annoncés), et – surtout ! – demandent pourquoi ne pas garder tout simplement ces emplois. « *Depuis cinq ans Renault n'embauche que des intérimaires ou des CDD* », dénoncent-ils. « *On nous promène depuis plusieurs mois. Comment va-t-on expliquer ça aux gars, dont beaucoup ne croient plus en l'entreprise ?* ». Le Parisien explique que, contactée le 16/01, la direction de Renault ne lui a pas répondu.

<http://www.leparisien.fr/economie/emploi/renault-les-vrais-chiffres-du-plan-de-departs-17-01-2013-2488601.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 17/01/2013, Catherine Gasté)

[Retour au sommaire](#)

● **Les ventes de Carrefour ont progressé de 1 % en 2012**

Carrefour a enregistré en 2012 un chiffre d'affaires de 86,6 milliards d'euros, en légère hausse de 1 %, grâce notamment à l'international. Pour le seul 4^{ème} trimestre, le chiffre d'affaires a progressé de 0,8 % à 22,9 milliards d'euros. Pour le résultat opérationnel courant 2012, Carrefour a confirmé être « *confortable avec le consensus actuel médian qui s'établit à environ 2,07 milliards d'euros* », comme il l'avait déjà dit lors de ses résultats du 3^{ème} trimestre.

- La France : les ventes ont augmenté de 0,1 % sur l'année, à 39,53 milliards d'euros, et de 0,6 %, à 10,53 milliards d'euros sur le trimestre, grâce aux ventes de carburant et à une « *amélioration des ventes en hypermarchés* ». C'est le 4^{ème} trimestre de redressement.

- L'Europe : à cause de la baisse de la consommation en Europe du sud, le chiffre d'affaires recule de 2,5 % sur l'année à 23,66 milliards d'euros et de 2,4 % sur le trimestre, à 6,38 milliards d'euros.

- Le reste du monde : finalement, c'est l'Amérique latine et l'Asie qui dopent les performances du groupe, en progressant respectivement de 4,8 % et de 10 % sur l'année.

Le chiffre d'affaires annuel en Amérique latine s'établit à 16,14 milliards d'euros, et en Asie à 7,21 milliards d'euros.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130117.CHA5266/les-ventes-de-carrefour-ont-progresse-de-1-l-an-dernier.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130117](http://www.challenges.fr/entreprise/20130117.CHA5266/les-ventes-de-carrefour-ont-progresse-de-1-l-an-dernier.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130117)

(Source : www.challenges.fr du 17/01/2013)

● **Crédit Agricole CIB veut faire 200 millions d'économies d'ici 2015**

Lundi 21 janvier, selon le site d'informations économiques « L'Agefi », Crédit Agricole CIB, la banque de financement et d'investissement (BFI) du Crédit Agricole, chercherait à réaliser jusqu'à 200 millions d'euros d'économies d'ici 2015, pour améliorer sa rentabilité sans réduire de nouveau ses effectifs. Comment ? Le groupe entendrait « *accélérer l'arrêt de certains métiers, comme sa gestion extinctive des dérivés* », ou encore mutualiser des moyens ou avoir davantage recours à la sous-traitance, sans cependant lancer un nouveau plan de départs, comme celui qui a conduit en 2012 à la suppression d'environ 1 750 postes dans le monde. Crédit Agricole n'a fait aucun commentaire à l'heure où est rédigé cet article.

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20130121.CHA5335/credit-agricole-cib-veut-faire-200-millions-d-economies-d-ici-2015.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130121](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20130121.CHA5335/credit-agricole-cib-veut-faire-200-millions-d-economies-d-ici-2015.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130121)

(Source : www.challenges.fr du 21/01/2013)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● **Val-d'Oise : Revlon à Bezons, c'est fini**

C'est le 31 mars 2013 que Revlon, une usine de cosmétiques américaine installée depuis des dizaines d'années à Bezons, fermera définitivement ses portes. C'est 62 emplois qui disparaissent. Au total, 94 suppressions d'emploi sont prévues en France et une deuxième usine fermera outre-Atlantique. **Le groupe EPB** (Européenne de produits de beauté) détenant la marque rencontre « *des difficultés financières et des pertes nettes depuis plusieurs années et ce malgré des investissements significatifs* ». **Nicolas Leblanc, délégué CGT** : « *Pour nous, c'est juste une action boursière. On a beaucoup donné pour cette entreprise et maintenant on nous licencie, c'est difficile* ».

<http://www.leparisien.fr/bezons-95870/revlon-a-bezons-c-est-fini-17-01-2013-2487993.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 17/01/2013, Maïram Guissé)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **Laurent Berger (CFDT) accuse Carlos Ghosn de favoriser Nissan au détriment de Renault**

Lundi 21/01/2013, **Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT**, a expliqué sur RTL que « *le problème de Renault, comme celui de PSA, est un problème de stratégie* », remarquant que son PDG, Carlos Ghosn, « *aurait plutôt tendance* » à avantager Nissan : « *Il faut s'interroger sur la stratégie de Renault et sur la stratégie de son PDG. [...] Carlos Ghosn dirige deux entreprises en même temps. Il est neuf fois plus payé par Nissan que par Renault* ». Ajoutant que les deux entreprises « *ont quand même des intérêts différents* ».

- **M. Berger** : « *[Carlos Ghosn] est quasiment inaccessible. Personne ne le voit. Personne ne le rencontre. Il est payé sept fois plus que le PDG de Toyota qui, lui, met son entreprise dans une situation plus performante. [...] Il faut s'interroger sur la possibilité pour Renault d'avoir un PDG qui soit plus performant dans la stratégie de Renault* ». Avant de suggérer de « *réagir en embauchant des gens sur les fonctions support en termes de stratégie et d'innovation* » notamment.

- **M. Berger** : « *L'Etat [actionnaire à 15 % - ndlr] doit prendre ses responsabilités sur le dossier de Renault. [...] Aujourd'hui Renault est dans des difficultés structurelles* ».

- **L'expansion** : « *Evoquant l'accord sur l'emploi, Laurent Berger a demandé que le projet de loi reprenne "l'accord, tout l'accord, rien que l'accord". "Sinon ce sera un casus belli pour la CFDT", a-t-il averti, jugeant cependant qu'il n'est pas anormal que les non signataires (CGT et FO, ndlr) soient consultés à un moment donné ou informés* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/a-l-inverse-du-gouvernement-laurent-berger-torpille-carlos-ghosn_369404.html#xtor=AL-189

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 21/01/2013)

● **Jean-Claude Mailly (FO) invite les députés à ne pas se comporter en « godillots »**

Lundi 21/01/13, **Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière**, a expliqué sur France Inter que, selon lui, l'accord sur l'emploi comportait « énormément de chausse-trappes ». Il a demandé aux parlementaires de ne pas se comporter en « godillots » lors de l'examen du projet de loi transposant ce texte. Il estime en effet que certaines dispositions de l'accord sur la sécurisation de l'emploi – que ni la CGT, ni FO n'ont accepté de signer – pourraient être « inconstitutionnelles ».

- **M. Mailly** : « [J'ai] déjà demandé rendez-vous à tous les groupes parlementaires. [...] Ce sont les parlementaires qui votent la loi. Ils doivent garder leur part d'autonomie comme toujours sinon on appelle cela des parlementaires godillots. Si le gouvernement donne un ordre et que tout le monde baisse la tête, on peut se demander à quoi sert un Parlement. [...] Quand on regarde les titres de l'accord, c'est très bien. Mais je mets au défi quelqu'un de m'expliquer que la complémentaire santé sera pour tout le monde. C'est dans l'annonce du texte, pas dans le contenu du texte ». Avant de conclure que l'accord avait été « mal travaillé ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/mailly-invite-les-deputes-a-ne-pas-se-comporter-en-godillots_369399.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 21/01/2013, Benoît Tessier)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● **Urssaf Ile-de-France : Baromètre n° 45, janvier 2013**

Au sommaire : Repli au niveau des indicateurs du recouvrement, indicateurs internes à la gestion de l'organisme, stagnation des effectifs salariés, recul des embauches en CDI, indicateurs calculés sur le champ géographique de l'Île de France.

- **Le baromètre dans son ensemble** :

http://www.iledefrance.urssaf.fr/index.php?option=com_docman&task=view_oel&Itemid=8230

(Source : www.iledefrance.urssaf.fr du 21/01/2013)

[Retour au sommaire](#)

LIVRES

● **Sauveur Boukris : La fabrique de malades : Ces maladies qu'on nous invente**

Dans son dernier livre, « *La fabrique des malades* », le docteur Boukris dénonce « *la médecine marketing* » et montre comment certains secteurs médicaux, privés ou publics, jouent sur nos peurs, médicalisent nos vies pour pratiquer davantage d'exams biologiques, de radiographies et pour faire consommer toujours plus de médicaments.

- **Sauveur Boukris** : « *Le marché de la maladie s'étend et les profits des entreprises concernées progressent. La communication en direction des médecins et des patients se fait plus agressive, plus sophistiquée et utilise de nouveaux instruments. Lorsque les firmes pharmaceutiques mettent au point et testent une molécule avec les cliniciens, elles en déterminent les applications thérapeutiques et vont jusqu'à redéfinir les pathologies visées. [...] En résumé, on construit des maladies pour vendre des médicaments. Le médicament devient un 'objet technique' ».*

Dans les exemples que donne le docteur Boukris, on trouve le diabète : « *Et pour augmenter le "cheptel" de malades, les critères de définition du diabète, de l'hypertension et du cholestérol ont été revus à la baisse. Par exemple, jusqu'en 2000, le seuil de glycémie permettant de définir le diabète était de 1,4 g/l. Depuis 2000, il est passé à 1,26 g/l. Mieux encore, entre 1,1 et 1,26 g/l, on est désormais considéré comme "pré-diabétique. Et voilà un nouveau marché, celui des "pré" ».* Une « *médicalisation de la vie* » qui n'est pas sans conséquence sur le niveau d'angoisse individuelle et sociale, sur la croissance de la demande de soins et sur les coûts de la santé.

- **Sauveur Boukris** : « *La Sécurité sociale dépense des milliards d'euros pour lutter contre la maladie et, dans le même temps, on crée des millions de malades supplémentaires... qui sont inévitablement source de dépenses supplémentaires* ». Avant d'attaquer principalement

les laboratoires pharmaceutiques et les fabricants d'outils de dépistage, responsables d'une « véritable industrie de la maladie ».

- Éditions du Cherche-Midi, 240 pages.

[http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/anne-jeanblanc/comment-fabriquer-des-malades-17-01-2013-1616651_57.php?xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20130118](http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/anne-jeanblanc/comment-fabriquer-des-malades-17-01-2013-1616651_57.php?xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20130118)

(Source : www.lepoint.fr du 17/01/2013, Anne Jeanblanc)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.

En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier.

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr